



Règlement de la brocante du 1^{er} mai 2015 à Moyen

- 1- La brocante du 1^{er} mai à Moyen est organisée par « Village de Moyen asbl » dans le cadre de ses objectifs relatifs à l'animation du Village.
- 2- La brocante se déroule dans le Village de Moyen (Izel), rue de la Semois, rue des Marronniers, rue de Jamoigne et si nécessaire rue du Haut Rivage.
- 3- Seuls les brocanteurs, les vendeurs de seconde main et artisans sont acceptés. Les objets neufs, non artisanaux ne peuvent donc être proposés à la vente sur le site.
- 4- L'organisateur se réserve le droit de la vente de nourriture et de boissons à consommer sur place ainsi que de plantes annuelles. La vente de ces produits n'est autorisée qu'avec l'accord formel et préalable du comité.
- 5- Les réservations sont prises via le formulaire en ligne disponible sur www.moyen.be, par e-mail (brocante@moyen.be) ou par téléphone (061/32.84.75 ou 0472/87.39.16).
- 6- Les emplacements de ± 4m de long sont loués au prix de :
 - 4 € pour les brocanteurs,
 - 12 € pour les autres,
 - les 4 premiers mètres sont gratuits pour les habitants de Moyen.
- 7- **L'accès au site est possible le 1^{er} mai à partir de 6h00.** La manifestation se termine vers 18h00.
- 8- **L'attribution des emplacements et l'accès** au site des exposants se fait uniquement à l'entrée « Semois », à proximité du pont de Moyen. Pour ceux qui arriveraient par l'autre côté, ils peuvent rejoindre l'entrée « Semois » en suivant le contournement mis en place.
- 9- Les réservations sont effectives jusqu'à 07h00. Les emplacements réservés non attribués à cette heure seront redistribués au fur et à mesure des arrivées.
- 10- **La circulation de véhicules est interdite sur le site de 08h30 à 18h00.**
- 11- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des objets exposés.
- 12- Tout exposant doit être assuré personnellement en responsabilité civile.
- 13- La participation à la brocante implique *ipso facto* l'acceptation du présent règlement.
- 14- L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute réservation ou tout exposant qui ne respecte pas le règlement.
- 15- Informations, règlement, réservation électronique et localisation du village de Moyen disponibles sur www.moyen.be.